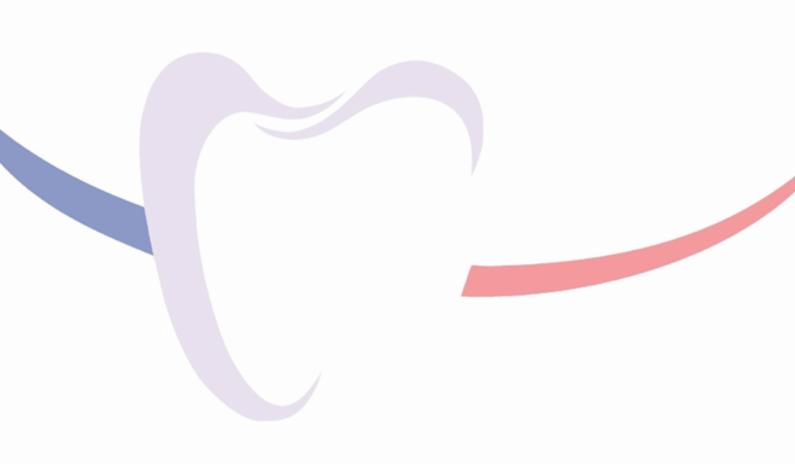
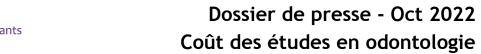


Dossier de Presse Coût des études en Odontologie

Octobre 2022







SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	2
INTRODUCTION	3
INDICATEUR "COÛT DE LA RENTRÉE" DE LA FAGE	5
Frais de vie courante	6
Détails par indicateurs	6
Récapitulatif et évolution	8
Frais spécifiques à la rentrée	9
Détails par indicateurs	9
Récapitulatif et évolution	10
Coût de la rentrée 2022 pour un étudiant	11
COÛT DE LA RENTRÉE EN ODONTOLOGIE	12
Méthodologie	12
Résultats	12
Focus sur la rentrée des étudiants de deuxième années en chirurgie dentaire	14
RÉFLEXIONS	15
Réinvestir de manière générale dans les lieux de formation en odontologie	15
En compensation	16
Généralisation des systèmes d'aides pour les étudiants boursiers	16
Achat de matériel d'occasion	16
Rationaliser le matériel demandé aux étudiants	17
CONCLUSION	18
CONTACTS	19



AVANT-PROPOS

L'indicateur du coût de la rentrée, travaillé conjointement avec la Fédération des Associations Générales Etudiantes (FAGE) depuis 2011, est une référence pour évaluer annuellement le poids financier qui pèse sur les étudiants. L'UNECD, quant à elle, travaille la question du coût des études et des répercussions de celui-ci sur le quotidien de l'étudiant depuis sa création. Force est de constater que faire des études est onéreux. Bien que de nombreuses aides existent, ces frais peuvent mettre en situation délicate certains étudiants et leurs familles. Il est de notre devoir d'alerter sur ces constats et de proposer des solutions, afin de nous rapprocher d'une notion chère à notre système social : rendre accessible les études supérieures quel que soit l'origine socio-économique de l'étudiant.

Ce travail vient en complément de celui réalisé par la FAGE, afin d'apporter un regard spécifique sur les études de chirurgie dentaire. Celui-ci indique que cette année, un étudiant de l'enseignement supérieur voit sa rentrée lui coûter en moyenne 2 393,02€, répartis sur différents domaines tels que le logement, les assurances, les frais de vie courante, les droits d'inscriptions, ...

Pour un étudiant en deuxième année d'odontologie, aux frais de rentrée indiqués précédemment, s'ajoutent en moyenne 948€ pour s'équiper en matériel spécifique aux études. Les frais relatifs au cursus se basent sur les données récoltées lors de l'année universitaire 2021-2022; certains de ces frais s'étalant sur toute l'année universitaire et pas seulement à la rentrée. Cette deuxième année de cursus est la plus coûteuse concernant les frais d'équipement relatifs au domaine de la chirurgie dentaire.

Malheureusement, la plupart de nos facultés ne sont pas en mesure de réduire fortement et durablement ces frais spécifiques, faute de dotations suffisantes par les universités et les ministères. Et bien que des solutions soient mises en place, elles ne peuvent régler le problème que partiellement.

Il nous semble impensable de ne pas se saisir de ces enjeux cruciaux pour les étudiants. Une proportion non négligeable de ce financement du cursus repose encore sur les étudiants. Il nous apparaît urgent d'en prendre conscience collectivement, pour enfin doter les UFR en odontologie à hauteur de leurs besoins réels.

Bonne lecture!

Clément MARY Président



INTRODUCTION

Depuis 1961, l'Union Nationale des Étudiants en Chirurgie Dentaire (UNECD) accompagne les étudiants en chirurgie dentaire durant leurs études, soit aujourd'hui plus de 7500 étudiants, en ayant principalement pour mission de les rassembler et représenter les étudiants sur le territoire national, afin de défendre leurs droits et intérêts moraux, professionnels et matériels.

Ce dossier de presse a été rédigé en concertation avec les 15 associations locales d'étudiants en odontologie de France, dans le but de mettre en évidence les frais de matériel déboursés par les étudiants au niveau national lors de leur entrée à l'université et tout au long de leur cursus. Nous souhaitons travailler avec chaque UFR, mais également les autres parties prenantes (université, ministères, ...) à partir des différentes pistes de réflexions que nous proposons dans l'objectif de réduire au maximum les frais pour les étudiants.

Nos études de chirurgie dentaire sont organisées en 3 cycles :

- 1er cycle (DFGSO), pré-clinique, correspondant à la PASS ou LAS, 2ème et 3ème année d'odontologie. Il comprend un apprentissage théorique et manuel de notre profession : le nombre conséquent de travaux pratiques réalisés représente une spécificité de notre filière. L'achat du matériel nécessaire au bon déroulement des séances est très souvent à la charge de l'étudiant, bien que suppléé par le prêt d'instruments de la faculté, et le don de certains industriels.
- 2nd cycle (DFASO), clinique, correspondant à la 4ème et 5ème année d'odontologie. Il correspond au début de l'externat avec l'acquisition du statut "d'étudiant hospitalier" en devenant salarié du CHU. Les étudiants en chirurgie dentaire ont pour obligation de réaliser des stages cliniques au sein des services d'odontologie en parallèle de leurs études à l'UFR. Lors de l'externat, l'étudiant prend en charge des patients dans leur intégralité en réalisant de multiples actes cliniques sous la supervision de leurs enseignants.
- 3ème cycle qui est divisé en deux voies : un cycle appelé "court" (1 an) par l'obtention de la 6ème année d'odontologie, qui consiste en une année partagée entre la clinique et un stage actif en cabinet ; ou un cycle appelé "long" (3 à 4 ans) par l'obtention d'un Diplôme d'Études Spécialisées (DES) qui sont au nombre de trois actuellement : orthopédie dento-faciale (ODF), médecine bucco-dentaire (MBD) et chirurgie orale (CO). Par la suite, l'étudiant valide son cursus par la soutenance de sa thèse.



L'UNECD demande, depuis sa création, la gratuité complète du matériel pédagogique pour les étudiants en chirurgie dentaire.

Il peut être intéressant de considérer le **contexte législatif** entourant ces frais. Comme pour toute formation universitaire en vue de la préparation d'un diplôme national, les droits d'inscription aux études d'odontologie sont fixés par un arrêté conjoint des ministres chargés de l'enseignement supérieur et du budget.

D'autre part, il est précisé dans la circulaire n°2012-12-290 du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, en date du 03 juillet 2012 et à destination des recteurs d'académie et des directeurs des établissements publics d'enseignement supérieur, les éléments suivants :

« Certaines contributions complémentaires peuvent être perçues par les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel sur le fondement de l'article L. 719-4 du code de l'éducation en contrepartie de rémunérations pour services rendus. Il appartient aux conseils d'administration de délibérer sur la fixation et l'objet de ces éventuelles redevances.

Toutefois, en vertu d'une jurisprudence constante, la perception de telles redevances n'est possible qu'à condition que celles-ci soient facultatives, clairement identifiées et perçues en échange de prestations effectivement rendues aux usagers, et que leur non-paiement ne puisse écarter l'étudiant du cursus qu'il souhaite poursuivre. »

Ce coût du matériel pédagogique, dont doivent s'acquitter les étudiants en odontologie, est donc obligatoire pour pouvoir suivre leur cursus. Ces "frais complémentaires", pouvant s'élever de plusieurs centaines à plusieurs milliers d'euros, ne sont donc en rien facultatifs.

Les frais de matériels pédagogiques demandés depuis de nombreuses années sont en désaccord avec ce qui est indiqué dans la loi . Les budgets du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, ainsi que ceux des Universités ne se révèlent pas être à la hauteur des enjeux de la formation des futurs chirurgiens-dentistes, la question de la place de l'odontologie dans le système universitaire actuel et l'importance qui lui est accordée se pose.

NB: Les données récoltées pour le coût du matériel dans chaque faculté d'odontologie sont estimées en fonction de chaque association étudiante locale. De légères variations peuvent être observées, ne remettant pas en cause le coût global.



INDICATEUR "COÛT DE LA RENTRÉE" DE LA FAGE

En 2002, la Fédération des Associations Générales Etudiantes (FAGE) publie pour la première fois son indicateur du coût de la rentrée étudiante. Cet indicateur est calculé pour un étudiant de 20 ans en licence à l'université, non boursier et décohabitant (ayant son propre logement). Il correspond à la moyenne des coûts estimés selon les villes, pondérée



par les effectifs d'étudiants inscrits en lle-de-France et en Régions. Les données sont calculées pour l'année 2022, à l'exception des frais pédagogiques de filière, basées sur l'année n-1.

Il compile des dépenses réparties en deux catégories :

• Frais de vie courante

On entend par "frais de vie courante", toutes les charges fixes au cours des différents mois de l'année : loyer et charges locatives, alimentation, loisirs, transports, téléphonie et internet, vêtements et produits d'hygiène et d'entretien.

• Frais spécifiques de rentrée

Ce sont les frais payés uniquement à la rentrée : frais d'inscription, cotisation à la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC), frais d'agence, souscription à une assurance logement, souscription à une complémentaire santé et l'achat du matériel pédagogique.

Chaque poste de dépenses est analysé avec une distinction entre l'Ile-de-France et les régions.

La méthodologie complète du calcul de l'indicateur de la FAGE est disponible dans le dossier de presse "Indicateur du coût de la rentrée 2022" de la FAGE, à retrouver sur leur site internet (www.fage.org).



Frais de vie courante

Les frais de vie courante correspondent aux charges fixes réglées mensuellement, comme les loyers, les dépenses d'alimentation et hygiène, la téléphonie ou bien encore les transports.

Détails par indicateurs

• Loyers et charges : la moyenne est calculée pour un appartement de 20 à 30 m² et un studio de 30m² car ils représentent les deux formes de logement les plus utilisées. Elle augmente par rapport à l'année précédente de 1,8% en Régions et diminue de 0,5% en Ile-de-France.

Ville	Loyer Moyen	Ville	Loyer Moyen
Bordeaux	620,50 €	Nantes	501,50 €
Brest	386,50 €	Nice	667,00 €
Clermont Ferrand	418,00 €	Paris	(70.7/.6
Lille	532,50 €	(Ile de France)	670,76 €
Lyon	683,00 €	Rennes	479,00 €
Marseille	548,50 €	Reims	434,50 €
Montpellier	551,50 €	Strasbourg	539,50 €
Nancy	442,00 €	Toulouse	529,00 €

<u>Tableau : loyers moyens charges comprises dans les 15 villes avec une UFR odontologie en 2022</u>



• Repas au restaurant universitaire (RU): Le prix des repas au restaurant universitaire est obtenu en considérant qu'un étudiant prend en moyenne 20 repas au restaurant universitaire par mois. Le prix du ticket RU pour l'année 2022-2023 est de 3,30 €.

Restauration universitaire	66 €

• Consommables: Ils correspondent au budget alimentation (hors RU), à l'achat d'un matériel informatique payé mensuellement, des vêtements, des produits d'hygiène de base et des produits d'entretien.

Moyenne coût des consommables IDF	392,89 €
Moyenne coût des consommables régions	356,10 €

• **Téléphonie et internet**: Le tarif de téléphonie et internet pris en compte correspond à la moyenne des tarifs pratiqués par les grands opérateurs (Free, Orange et SFR) pour des abonnements téléphonie mobile, fixe et Internet.

Moyenne téléphonie et internet	53,32€

• Loisirs : Ils comprennent l'achat de deux livres avec un prix moyen estimé à 11€ l'unité ainsi que des dépenses dites "de sorties" calculées à partir de l'enquête OVE de 2010.

Moyenne des coûts loisirs IDF	82,06 €
Moyenne des coûts loisirs en Région	76,40 €

• Transports: Il est pris en compte le tarif d'un abonnement étudiant en transports en commun et les allers-retours de 28km (5 par mois).

Moyenne coût des transports IDF	109,66 €
Moyenne coût des transports en Région	103,61 €



Récapitulatif et évolution

Région Ile-de-France	Année 2021	Année 2022	Evolution du coût
Loyer et charges	674,30 €	670,76 €	- 0,52 %
Restaurant universitaire	66 €	66 €	0 %
Alimentation, vêtements, produits d'hygiène et entretien	368,29 €	392,89 €	+ 6,68 %
Téléphonie et internet	54,99 €	53,32 €	-3,03 %
Loisirs	82,06 €	82,06 €	0%
Transports	105,50 €	109,66 €	+3,94 %
Total	1351,14€	1374,70 €	+1,74%

Autres Régions	Année 2021	Année 2022	Evolution du coût
Loyer et charges	499,95 €	508,93 €	+1,80 %
Restaurant universitaire	66 €	66 €	0 %
Alimentation, vêtements, produits d'hygiène et entretien	334,14 €	356,10 €	+6,57%
Téléphonie et internet	54,99 €	53,32 €	-3,03 %
Loisirs	76,40 €	76,40 €	0 %
Transports	100,97 €	103,61 €	+2.61 %
Total	1132,45 €	1164,36 €	+2,82 %

Frais spécifiques à la rentrée

Les frais spécifiques de rentrée correspondent au paiement de la CVEC, des frais d'inscription à l'université, d'une complémentaire santé ainsi que le matériel pédagogique de base (hors spécificité odonto).

Détails par indicateurs

• Contribution Vie Étudiante et de Campus : elle est indexée sur l'inflation.

CVE-C	95 €

• Frais d'inscription à l'université : soit 1 239 € pour 6 années d'étude (1 482 € en ajoutant une année d'instance de thèse)

Droits d'inscription pour le 1ème cycle	170 €*
Droits d'inscription pour le 2 nd cycle et 3 ^{ème} cycle court	243 €

^{*} montant retenu pour le calcul du prix moyen.

• Complémentaire santé : il s'agit ici des tarifs de l'offre "Essentiel LMDE"

Essentiel LMDE	307,20 €
----------------	----------

• Assurance Logement : il s'agit d'une moyenne des montants des assurances du type "Essentielle"

Moyenne en Ile-de-France	77,84 €
Moyenne en région	75,72 €



• Frais d'agence : frais facturés au locataire pour la signature d'un bail de location.

Moyenne en Ile-de-France	300,00 €
Moyenne en région	232,00 €

• Matériel pédagogique : articles de base nécessaires pour débuter une année universitaire (matériel d'écriture, fournitures diverses et sac-à-dos). La matériel spécifique dentaire est abordé dans la partie suivante.

Moyenne du coût du matériel pédagogique	304,58 €
---	----------

Récapitulatif et évolution

Région Ile-de-France	Année 2021	Année 2022	Evolution du coût
CVE-C	92 €	95 €	+3,26%
Droits d'inscription	170 €	170 €	0%
Complémentaire Santé	307,20 €	307,20 €	0%
Assurance Logement	69,00€	77,84 €	+ 12,81%
Frais d'agence	300,00 €	300,00 €	0%
Matériel pédagogique	262,97 €	304,58 €	+15,82 %
Total	1201,17€	1254,62 €	+4,45 %



Autres Régions	Année 2021	Année 2022	Evolution du coût
CVE-C	92 €	95 €	+3,26%
Droits d'inscription	170 €	170 €	0%
Complémentaire Santé	307,20 €	307,20 €	0%
Assurance Logement	67,88 €	75,72 €	+11,55 %
Frais d'agence	232,00 €	232,00 €	0%
Matériel pédagogique	262,97 €	304,58 €	+15,82 %
Total	1132,05 €	1184,50 €	+4,63%

Coût de la rentrée 2022 pour un étudiant

L'indicateur du coût de la rentrée correspond à la somme qu'un étudiant a déboursé pour le mois de Septembre 2022. Il correspond à une moyenne entre régions et lle de France, pondérée avec le nombre d'étudiants. Il s'élève cette année à :

2 393,02€

hors matériel dentaire

Soit une augmentation de 2,37% depuis notre dernier calcul du coût de la rentrée en 2020. Cette somme englobe la moyenne pondérée des frais de la vie courante pour le mois de septembre 2022, qui s'élève à 1 195,54€ ainsi que la moyenne pondérée des frais de la rentrée de 2022, d'un montant de 1 197,48€.



COÛT DE LA RENTRÉE EN ODONTOLOGIE

Le coût des études est un combat historique de l'UNECD, qui, depuis sa création, travaille à réduire les inégalités sociales et le déterminisme qu'elles entraînent. Il y a 20 ans, il était considéré comme normal pour les étudiants en chirurgie dentaire de venir soigner les patients avec leurs outils personnels dans les hôpitaux. Personne n'envisage aujourd'hui cette possibilité. Il doit en être de même pour le matériel pédagogique à la faculté.

Méthodologie

Un questionnaire a été partagé aux administrateurs et administratrices de l'UNECD en juin 2022, afin de renseigner les items suivants :

- nombre d'étudiants boursiers et non boursiers par promotion ;
- matériel **acheté** par les étudiants **non boursiers** sur leur scolarité (DFGSO2, DFGSO3, DFASO3, TCEO1);
- matériel **acheté** par les étudiants **boursiers** sur leur scolarité (DFGSO2, DFGSO3, DFASO2, DFASO3, TCEO1);
- matériel **fourni** par la faculté pour les étudiants **non boursiers** sur leur scolarité (DFGSO2, DFGSO3, DFASO2, DFASO3, TCEO1);
- matériel **fourni** par la faculté pour les étudiants **boursiers** sur leur scolarité (DFGSO2, DFGSO3, DFASO2, DFASO3, TCEO1);

La récolte de ces données à l'échelle nationale nous a permis de faire le point sur la diversité des fonctionnements de nos UFR et d'analyser ces résultats. Il nous a paru intéressant de différencier le coût total de la scolarité pour un étudiant non boursier de celui d'un étudiant boursier.

Résultats

Il incombe à l'étudiant en chirurgie dentaire de se procurer en début de cursus une mallette de matériel de composition variable selon les UFR :

• les consommables : gants, blouse, lunettes de protection, matériaux à empreinte (alginate, plâtre, silicone), matériaux d'entraînement (modèles Frasaco, Kavo, mâchoires de porc), matériel endodontique (simulateurs en plexiglas, Gutta Percha), dents en résine, joues de mannequins, etc.



• les instruments : sonde, précelle, miroir, fouloirs, pince à crampon, cadre à digue, bols et spatules à plâtre et alginate, instruments rotatifs (contre-angle, turbine, pièce à main), articulateur et arc facial, coffrets de fraises (différents selon les disciplines : prothèse fixée, prothèse adjointe, restauration et endodontie), limes endodontiques, etc.

La grande majorité de ces dépenses s'effectue généralement en deuxième année (DFGSO2) et s'accompagne fréquemment d'un réassort les années suivantes : rachat de dents en résine, capteurs radiographiques (adulte et enfant), renouvellement des consommables ou une trousse de matériel nécessaire aux soins cliniques non fournie par les services hospitaliers.

Le coût moyen du matériel pour un étudiant en chirurgie dentaire sur la totalité de ses études s'élève à :

1339€

Hors frais de vie courante et frais de rentrée

Cette moyenne est calculée en pondérant le prix payé par les étudiants durant leurs études par le nombre d'étudiants de chaque faculté. Nous observons une diminution de 12,88% depuis notre dernier calcul du coût des études en 2020!

Mais cette moyenne cache une importante disparité. En effet, cette somme varie entre 456€ et 2 255,97€ en fonction des facultés. Cela s'explique dans un premier temps par la quantité de matériel à acheter, qui varie énormément d'une faculté à l'autre, mais aussi par la quantité de travaux pratiques réalisés tout au long de l'année. Douze UFR d'odontologie bénéficient d'une distinction des frais de matériel pour les étudiants boursiers, des non boursiers, avec en moyenne une différence de 649 €! D'après le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche, un étudiant sur 4 inscrits en filières de santé est boursier¹.

Cependant, bon nombre d'étudiants appartiennent à un foyer avec revenus modestes sans pour autant être éligible à la bourse sur critères sociaux, et se trouvent ainsi en difficulté pour avancer la totalité des frais des études en chirurgie dentaire. Nous rappelons que les bourses sur critères sociaux sont organisées en échelons et ne sont donc pas corrélées proportionnellement aux revenus des parents.

¹Note flash du SiES, les boursiers sur critères sociaux en 2020-2021, Septembre 2021

-



Focus sur la rentrée des étudiants de deuxième années en chirurgie dentaire

La deuxième année des études de chirurgie dentaire est une année spécifique pour de nombreux aspects. Elle implique un changement de ville pour les étudiants appartenant à une université qui ne propose pas de composante odontologie mais aussi l'achat de la majorité du coût du matériel spécifique dentaire.

La moyenne du coût du matériel pour l'entrée dans les études d'odontologie en 2022 est de :

948 €

Hors frais de vie courante et frais de rentrée

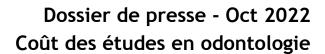
C'est donc dès l'entrée en deuxième année que se concentre les ¾ du coût des études pour un étudiant en chirurgie dentaire. Encore une fois, nous retrouvons de grandes hétérogénéités entre les facultés, variant de 215 € à 2162,63 € pour les étudiants de deuxième année non boursiers, et de 25 € à 1 309,05 € pour les étudiants de deuxième année boursiers.

Le total des dépenses du mois de septembre pour un étudiants entrant en deuxième année de chirurgie dentaire en France s'élève donc à :

3 341,23€

Comprend les frais de vie courante, les frais spécifiques de rentrée et le matériel dentaire

Nous observons donc cette année une légère diminution de 1,97% depuis notre dernier calcul du coût des études 2020!





RÉFLEXIONS

Réinvestir de manière générale dans les lieux de formation en odontologie

Nous sommes conscients que le cursus en odontologie est coûteux : la simulation pratique, mise en place dès la deuxième année, nécessite du matériel diverse et onéreux. Depuis longtemps, l'UNECD mais également les UFR alertent sur ces coûts qui ne sont pas couverts par les dotations faites. L'UFR dépend en grande partie des budgets alloués par l'Université, elles-mêmes dépendantes des régions et des ministères.

L'idéal est de permettre à chaque étudiant que le matériel dont il a besoin pour apprendre son futur métier lui soit prêté en totalité, et que les consommables soient mis à disposition gratuitement. Cela nécessite que chaque UFR ait le budget adapté pour investir dans ce matériel et qu'elle puisse le renouveler régulièrement pour prévenir de l'usure et des pannes. Cette mesure est la seule qui permettra à terme de ne plus faire peser sur l'étudiant ces frais d'apprentissage spécifiques à notre filière, qui ne devraient pas exister, si l'on observe exactement les dispositions légales des universités françaises et pour respecter la notion de "gratuité" des études publiques chère à notre système social.

Nul n'est responsable de ces frais qui s'appliquent sur l'étudiant et que l'UFR n'a pas les moyens de compenser. Mais il est possible et du devoir de tous les acteurs de résoudre cette anomalie pour que progressivement, disparaisse dans toutes les UFR du territoire, l'effort financier supplémentaire qui est demandé aux étudiants en odontologie.



En compensation...

Nous sommes conscients qu'à moins d'un investissement massif des différentes instances, ce problème ne trouvera pas de solution pérenne. Afin de réduire ces frais qui pèsent sur les étudiants, l'UNECD poursuit sa réflexion quant à la mise en place de solutions simples, que nous espérons **transitoires**. Bien évidemment, les spécificités locales ne rendent pas applicables l'ensemble des propositions à chaque faculté.

Généralisation des systèmes d'aides pour les étudiants boursiers

L'UNECD demande la généralisation des systèmes contribuant à diminuer les coûts pour les étudiants boursiers. Déjà présents dans de nombreuses facultés, ces systèmes permettent d'exonérer ou de réduire fortement (plus de 600 euros en moyenne) les frais de matériel pour les boursiers.

Achat de matériel d'occasion

Certaines facultés de chirurgie dentaire pratiquent déjà cette solution qui consiste à revendre du matériel d'occasion aux nouveaux arrivants de deuxième année. Ce matériel n'a généralement servi qu'aux travaux pratiques dispensés par l'UFR et est bien souvent en bon état.

Ce système pourrait faire intervenir, en soutien, les corporations étudiantes locales, qui s'occupent de racheter le matériel d'anciens étudiants afin de le revendre au même prix, ou bien plus simplement à mettre en contact les étudiants vendeurs et acheteurs, en veillant à limiter des potentielles dérives.

La création d'une "bourse à l'équipement" peut aussi être envisagée en début d'année universitaire. Il pourrait s'agir d'une demi-journée dédiée à la revente de ce matériel entre anciens et nouveaux étudiants.



Rationaliser le matériel demandé aux étudiants

Une partie du matériel demandé aux étudiants en chirurgie dentaire devrait être limité. A titre d'exemple, l'achat d'un articulateur avec arc facial dès le premier cycle dont l'utilisation se limite parfois à seulement quelques séances de travaux pratiques dans l'année pour certaines facultés, pourrait-être remplacé par un pool d'articulateurs utilisables d'années en années. Il semble judicieux d'étaler au maximum les dépenses obligatoires sur l'ensemble du cursus afin de ne pas concentrer la pression financière au début des études.

Par ailleurs, certains industriels historiques imposent des tarifs excessifs, d'autant plus pour un public estudiantin. L'utilisation d'entreprises concurrentes permet à qualité constante de diminuer drastiquement les coûts. C'est le cas des dents en résine achetées à une marque historique à environ 3 € l'unité; celles-ci pourraient être remplacées par des dents en résine à 90 centimes. Certaines facultés ont déjà franchi le pas !

De même, de nombreuses facultés commandent, à peu de choses près, le même matériel aux mêmes fournisseurs. On peut citer les kits de fraises, pouvant facilement être commandés en grandes quantités. Nous proposons alors une mutualisation des commandes entre les facultés afin de faire baisser les coûts de production.



CONCLUSION

En 2022, le coût de la vie des étudiants a augmenté, sans être accompagné d'une amélioration pérenne des aides économiques octroyées. La FAGE a émis des suggestions sur ces frais de vie courante avec notamment une réforme complète du système d'attribution et de valorisation des bourses d'études sur critères sociaux.

Pour les étudiants en odontologie, nous constatons une diminution des frais complémentaires pédagogiques, évaluée à 12,88% en 2 ans. Il semblerait que nous progressons dans le bon sens, mais cela est avant tout dû à la mise en place de solutions alternatives par les UFR et associations étudiantes, que par une hausse du financement octroyé aux lieux de formation en odontologie.

De plus, cette somme reste conséquente pour les étudiants avec une dépense moyenne de 1 339€ sur la totalité du cursus, dont 948€ pour la deuxième année d'études à elle seule.

Ce dossier n'évoque pas les difficultés rencontrées par les externes et internes en odontologie sur leur lieux de stages hospitaliers, mais force est de constater que là aussi, nous faisons face à un réel manque de moyens.

Nous constatons des disparités entre les UFR sur la participation financière demandée aux étudiants, avec un facteur 5, entre la moins élevée et la plus élevée. Cela révèle donc qu'il est possible de réduire la contribution des étudiants pour l'équipement pédagogique, mais pour cela l'UFR a nécessairement besoin du soutien de ses financeurs. Ce dossier de presse contient des propositions qui pourraient diminuer le poids qui reposent sur les apprenants.

Ces frais complémentaires pédagogiques n'ont pas lieu d'être, il est plus que nécessaire de réunir toutes les parties prenantes et mettre à fin ce système. Mais pour réussir cela, il est urgent de financer à hauteur de ses véritables besoins, la formation des futurs chirurgiens-dentistes.



CONTACTS



Noémie QUITTANÇON

Vice-présidente en charge des affaires sociales

Tél: 06.28.80.88.02

E-Mail: social@unecd.com

Clément MARY Président

Tél: 06.19.20.13.17

E-Mail: president@unecd.com

